

DECISION DU PRESIDENT

PORTANT CRÉATION DE QUATRE VACATIONS DANS LE CADRE DE LA SAISON ARTISTIQUE DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL DE CRÉTEIL

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2020.2/020-1 du 15 juillet 2020 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

VU l'arrêté du Président n°AP2022-022 du 11 juillet 2022 portant délégation de signature à Monsieur Fabien TASTET et Madame Sonia BRUNET-BARAT ;

CONSIDERANT que, dans le cadre de l'activité culturelle du conservatoire à rayonnement régional Marcel Dadi à Créteil, Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) souhaite proposer des conférences et ateliers aux usagers du conservatoire ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recourir à des musiciens pour l'organisation de ces conférences et ateliers ; qu'à cet égard, il convient de créer des vacances ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Quatre vacances sont créées pour l'intervention de musiciens dans le cadre de conférences et d'ateliers au sein du conservatoire à rayonnement régional Marcel Dadi à Créteil, conformément au tableau ci-annexé.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	10/02/23
Accusé réception le	10/02/23
Numéro de l'acte	DC2023/190
Identifiant télértransmission	094-200058006-20230208-lmc141604A-CC-1-1

ARTICLE 2 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne ;
- Monsieur le comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 10 février 2023.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,



Signé
Fabien TASTET

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	10/02/23
Accusé réception le	10/02/23
Numéro de l'acte	DC2023/190
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230208-lmc141604A-CC-1-1

mise en ligne le 10/02/2023

Création de vacances dans le cadre de la saison artistique du CRR

Nature de la vacation	Profession de(s) vacataire(s)	Nombre de vacances	Nombre de services par vacation	Date	Rémunération nette sur la base de 70€ nets par service
<i>Conférences et ateliers</i>	<i>Musiciens</i>	<i>4</i>	<i>7</i>	<i>11 février 2023</i>	<i>490€</i>